

## **Changement de Commissaire aux Comptes**

### **RESOLUTION 1 :**

L'Assemblée Générale, prenant acte

(i) de la démission de son mandat de commissaire aux comptes de l'Association, de Monsieur Alain BEOSCHAT, pour raison de santé, et ce à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit au cours de l'exercice comptable clos le 31 août 2021,

(ii) de l'absence de suppléant désigné,

(iii) de l'urgence de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour le remplacer dans l'exercice de ses fonctions,

et (iv) de la nomination par le Comité de Direction, réuni le 23 avril 2021, du Cabinet AGS EXPERTS COMPTABLES, sis 12 rue Emile Durkheim, ZA HELLIEULE 2, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES, pour la réalisation de cette mission,

DECIDE

de ratifier cette nomination à titre provisoire dudit Cabinet AGS, pour la réalisation d'une mission de certification des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2021.

### **RESOLUTION 2 :**

L'Assemblée Générale,

DECIDE

de nommer :

- (i) en qualité de commissaire aux comptes titulaire de l'Association, pour la durée du mandat restant de six (6) exercices arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, le Cabinet AGS EXPERTS COMPTABLES, sis 12 rue Emile Durkheim, ZA HELLIEULE 2, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES,
- (ii) en qualité de commissaire aux comptes suppléant de l'Association, pour la durée du mandat restant de six (6) exercices arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, Monsieur Aurélien DIDIERJEAN, domicilié professionnellement 12 rue Emile Durkheim, ZA HELLIEULE 2, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES,

L'Assemblée Générale prend acte que les commissaires aux comptes ainsi nommés, régulièrement inscrits près la Cour d'appel de Nancy, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur nomination.